

FICHE DE POSTE N° SEI

COORDONNATEUR ou COORDONNATRICE ULIS - Lycée Professionnel

Type d'emploi	Professeur(e)-coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Nature du poste	Poste en Ulis LP
Intitulé du poste	Coordonnateur ou coordonnatrice d'Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Qualification demandée	CAPPEI ou diplôme équivalent avec validation des compétences
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Organisation réglementaire de service du professeur des écoles et des enseignants du second degré - Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures - Pour un professeur de collège : temps de service de 18 heures
Lieux d'exercice	LYCEE PROFESSIONNEL
Autorité hiérarchique	Les coordonnateurs et coordonnatrices exercent leurs missions sous la double autorité et du Chef d'Etablissement et de l'Inspecteur EI du secteur (SEI)

DESCRIPTION DES MISSIONS

Textes de référence :

- Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015, relative aux Ulis (Boen n°31 du 27 août 2015)
- Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016, relative à la formation et l'insertion professionnelle des ESH (Boen n°45 du 8 décembre 2016)

L'Ulis – implantée au sein d'un lycée professionnel – représente une des modalités de mise en oeuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées qui donne aux élèves ayant droit l'accès à une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permet la mise en oeuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le coordonnateur ou la coordonnatrice d'Ulis est :

- un(e) professeur(e) du premier degré, spécialisé(e), titulaire du CAPPEI ou d'une certification équivalente) ou en voie de spécialisation.
- un(e) une professeur(e) du second degré, spécialisé(e) titulaire du CAPPEI ou d'une certification équivalente.

1. Mission d'enseignement, d'accompagnement, de coordination et de conseil

- Se positionner auprès des enseignants en tant que personne-ressource, spécialiste des adaptations pédagogiques.
- S'assurer de la mise en place adaptations nécessaires et des aménagements préconisés en milieu scolaire et/ou en entreprise.
- Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes
- Faire le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico- sociaux ou de santé amenés à suivre les élèves.

2. Mission de suivi du projet d'orientation

- Assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel avec le professeur chargé de l'évaluation des compétences professionnelles.

3. Mission d'accompagnement à l'Insertion Professionnelle

- Développer un partenariat avec les services publics de l'emploi et de l'insertion professionnelle (Pôle emploi, CAP Emploi, mission locale, PAIP...).
- Favoriser la création d'un réseau avec les entreprises de proximité susceptibles d'accueillir les élèves.

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- de bonnes connaissances sur le système éducatif ; des procédures d'orientation (MDPH et Education nationale), connaissance des examens (BAC Pro/ CAP) ;
- de bonnes connaissances des programmes de lycée professionnel ;
- une capacité à travailler au sein d'une équipe et à conseiller en qualité de personne ressource ;
- une capacité à observer, concevoir et mettre en œuvre des adaptations au regard des besoins des élèves ;
- une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à l'école inclusive ;
- une maîtrise des usages pédagogiques du numérique ainsi que du matériel pédagogique adapté ;
- une capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- une capacité de communication et d'écoute, notamment vis-à-vis des familles ;
- un sens de l'organisation, de l'anticipation et de l'initiative ;
- le respect du devoir de confidentialité ;

CONTACTS

Les demandes d'informations complémentaires sont à adresser :

ce.ienash2@ac-paris.fr (Paris Nord 9, 10, 18 et 19^{ème} arrondissement),

ce.ienash3@ac-paris.fr (Paris Ouest 6, 7, 8, 14, 15, 16 et 17^{ème} arrondissement),

ce.ienash4@ac-paris.fr (Paris Centre-Est 1^{er}, 2,3, 4,5, 11, 12, 13 et 20^{ème} arrondissement)